

## Géomètre Topographe

### Objectifs de la formation

- Le technicien supérieur Géomètre Topographe est amené à effectuer des mesures sur le terrain au moyen d'appareils de haute technologie (stations totales électroniques, GPS). Il transcrit ensuite ces mesures au moyen de l'outil informatique sur des documents graphiques (plans, cartes réalisées en DAO), sur des supports purement numériques pour être ensuite traités, par exemple, dans des systèmes d'information géographique. Il peut aussi être amené à positionner des constructions sur un chantier, à piloter ou contrôler des réalisations concrètes.
- Il doit aussi avoir des notions de droit civil et de droit de l'urbanisme car il peut assister un géomètre expert dans des divisions de parcelles, des bornages (le géomètre expert étant le seul professionnel en France habilité à réaliser un bornage).

### Pré requis

- Les candidats possèdent généralement un Bac S ou STI (Génie civil)
- Bon niveau en mathématiques et en Français, esprit d'initiative, travailleur, sérieux et rigoureux, capable de travailler en équipe et de prendre des responsabilités, aimant le travail sur les chantiers, aimant manier les appareils de mesure et l'outil informatique
- L'admission se fait après étude du dossier de candidature et entretien (dossier de candidature téléchargeable sur <http://www.afip-formations.com>).

### Débouchés

- En entreprise : on le retrouve dans les cabinets de géomètre expert (profession libérale), les sociétés de topographie ou de BTP, le secteur public (IGN, SNCF, EDF, RATP, cadastre, équipement, collectivités territoriales), les cabinets d'architectes, les bureaux d'études, l'ingénierie.
- Sur un plan technique, il effectue des relevés pour définir les limites des propriétés, le relief des terrains, la position des constructions et ouvrages existants. Ces relevés servent parfois à vérifier la stabilité ou les déformations d'un édifice. Avec les outils informatiques, il transforme les valeurs numériques observées en coordonnées et organise leur traitement graphique afin d'établir des plans. Acteur sur le terrain de l'aménagement du territoire (lotissements, routes, remembrements), il implante les nouvelles constructions (bâtiments, voies de communications, etc.).
- Sur un plan juridique, il définit sous la responsabilité du géomètre-expert la position des limites de propriété, confectionne des dossiers de copropriété, intervient dans des travaux d'expertise, participe avec les collectivités locales à l'élaboration des documents d'urbanisme.
- Poursuite d'étude : Ecoles d'ingénieur (ESGT, INSA, ESTP...), Ecoles internes à l'IGN, le ministère de l'équipement ..., Universités : licence, DEA, DESS en urbanisme, cartographie, génie civil..., Formations qualifiantes : systèmes d'information géographique...

### Durée

- 2 ans

### Organisation des études

- En formation initiale à temps plein
- En alternance (16 semaines de cours par année)

### Statuts

- Etudiant
- Contrat de professionnalisation

✓ Validation : **Brevet de Technicien Supérieur de l'Éducation Nationale (Diplôme d'État)**

☎ Un conseiller se tient à votre écoute au **04 78 37 81 81**

✉ **AFIP Formations – 111/113 rue du 1er mars 1943 – 69100 Villeurbanne**

📞 Nous consulter

**Avec AFIP Formations, créez, développez, maintenez vos compétences**

# BTS Géomètre Topographe

## Programme

- **Langue vivante** : Anglais, pour communiquer efficacement et s'approprier les ouvrages de référence
- **Français** : pour savoir s'exprimer à l'écrit et à l'oral, analyser et synthétiser les informations
- **Mathématiques** : configuration du plan et de l'espace utilisée en topographie, transformations géométriques, étude de phénomènes continus issus des sciences physiques et de la géologie, géométrie différentielle, calcul des probabilités
- **Sciences physiques** : acquisition des bases de physiques nécessaires pour une utilisation professionnelles.
- **Connaissances topographiques** : toutes les notions de base pour mesurer et effectuer des relevés  
Saisie des données : au sein d'applications particulières (relevé souterrain, photogrammétrique, bathymétrique ...)
- **Traitements numériques** : savoir effectuer les calculs et utiliser les logiciels de calculs
- **Traitements graphiques** : utilisation des logiciels de DAO et d'infographie pour une représentation visuelle des données
- **Domaines d'intervention du géomètre** : secteurs professionnels, copropriétés, BTP, assainissement, routes, cadastre
- **Droit professionnel** : système judiciaire français, droit civil, droit de l'urbanisme, droit administratif, droit de la construction et des travaux publics, droit de l'environnement
- **Economie et gestion d'entreprise** : connaissance de l'entreprise, de ses mécanismes, coûts et investissements, droits et devoir du salarié.

## Règlement d'examen

Intitulé des épreuves (Examen national du BTS)	Mode	Durée	coeff.
<b>Epreuves obligatoires</b>			
Français	Ecrit	4 h	3
Langue vivante étrangère 1	Ecrit Oral	2 h 20 min	1 1
Mathématiques et sciences physiques Sous-épreuve : Mathématiques Sous-épreuve : Sciences physiques	Ecrit Ecrit	2 h 2 h	2 2
Epreuve professionnelle à caractère technique Sous-épreuve : Exploitation de documents et organisation Sous-épreuve : Recherche de solutions et traitements de données	Ecrit Ecrit	2 h 4 h	2 4
Epreuve professionnelle à caractère juridique Sous-épreuve : Droit professionnel Sous-épreuve : Travaux fonciers et d'expertise	Ecrit Ecrit	2 h 3 h	2 3
Epreuve professionnelle de synthèse Sous-épreuve : Etude topographique ou foncière Sous-épreuve : Compte-rendu d'activité en milieu professionnel	Oral Oral	1 h 30 min	5 2
<b>Epreuve facultative</b>			
Langue vivante étrangère 2	Oral	20 min	1
Mathématiques II	Ecrit	20 min	1

## Périodes en entreprise

- **En formation initiale** : un stage obligatoire de 6 à 8 semaines en fin de première année.
- **En alternance** : les périodes en entreprise se substituent au stage obligatoire.

## AFIP Formations producteur de savoir-faire

Etablissement privé d'enseignement supérieur hors contrat – Centre de formation professionnelle  
Siège social : 111/113 rue du 1er mars 1943 – 69100 VILLEURBANNE  
Tél : 04 78 37 81 81 - Fax : 04 78 37 56 48

Site web : [www.afip-formations.com](http://www.afip-formations.com) - e-mail : [centre.afip@afip-formations.com](mailto:centre.afip@afip-formations.com)  
SARL GEC – capital social : 7.623€ - N°SIRET : 432 613 131 00023 – RCS de LYON

